



Expert/e en installation et sécurité électrique diplômé/e (DF) / Expert/e en planification électrique diplômé/e (DF)

Remplace: INFOformation&profession «Expert/e en installation et sécurité électrique diplômé/e (DF) / Expert/e en planification électrique diplômé/e (DF)» du 19.08.2020.

- ▷ La modification du règlement d'examen professionnel supérieur du 17 juin 2020 a été approuvée par le SEFRI le 24.02.2023, entre autres l'examen.

Description brève – Expert/e en installation et sécurité électrique diplômé/e

Les experts/es en installation et sécurité électrique diplômés/es dirigent de manière indépendante une entreprise d'installation ou de sécurité électrique, une entreprise de contrôle électrique ou travaillent dans de telles entreprises où ils/elles occupent une fonction dirigeante. Ils/elles portent la responsabilité technique et économique de leur entreprise. Les experts/es en installation et sécurité électrique diplômés/es réalisent des projets et des actions stratégiques, mettent en place la stratégie de l'entreprise et définissent l'évolution du personnel. Les domaines principaux sont la technique, la gestion d'entreprise et les relations clients. Tous les exploitants et utilisateurs d'installations électrotechniques font partie de leur clientèle. Ils/elles travaillent principalement au bureau, sur les installations ou sur des chantiers et se déplacent souvent chez leurs clients.

Les experts/es en installation et sécurité électrique diplômés/es:

- dirigent avec leurs facultés techniques et entrepreneuriales des entreprises d'installation ou de sécurité;
- planifient, surveillent des projets d'installation électrotechniques et en assument la responsabilité sur le plan technique et économique;
- effectuent des expertises de sécurité, des analyses et des concepts de sécurité électrique;
- effectuent des expertises, des analyses et des concepts dans le domaine de l'installation électrique;
- évaluent des installations de production énergétique et leur potentiel d'optimisation;
- planifient et réalisent des actions stratégiques;
- mettent en place des conditions cadres pour la sécurité;
- garantissent la sécurité électrotechnique;
- vérifient et contrôlent des concepts spéciaux tels que les analyses de réseau;
- entretiennent les relations avec la clientèle et se chargent de l'acquisition de nouveaux clients;
- déterminent la stratégie de l'entreprise selon les critères écologiques, sociaux et économiquement durables et la mettent en œuvre;
- organisent l'administration financière et assument la responsabilité de la rentabilité;
- définissent le marketing;
- recrutent des collaborateurs, les évaluent et les forment;
- tiennent compte de critères écologiques exigeants et conseillent les clients dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables;
- cherchent des possibilités de développement stratégique pour l'entreprise et les mettent en œuvre.

Swissdoc | www.swissdoc.csfo.ch

Expert/e en installation et sécurité électrique dipl. (DF)	0.440.9.0
Expert/e en installation et sécurité électrique dipl. (DF), préparation à l'examen	7.440.4.0
Expert/e en planification électrique dipl. (DF)	0.440.59.0
Expert/e en planification électrique dipl. (DF), préparation à l'examen	7.440.25.0

Description brève – Expert/e en planification électrique diplômé/e

Les experts/es en planification électrique diplômés/es dirigent de manière indépendante une entreprise de planification électrique ou travaillent dans une telle entreprise où ils/elles occupent une fonction dirigeante. Ils/elles agissent exclusivement dans le domaine de la planification, élaborent des concepts et expertises et assurent la direction des travaux d'installations complexes. Ils/elles portent la responsabilité technique et économique de leur entreprise. Les experts/es en planification électrique diplômés/es réalisent des projets et des actions stratégiques, mettent en place la stratégie de l'entreprise et définissent l'évolution du personnel. Les domaines principaux sont la technique, la gestion d'entreprise et les relations clients. Tous les exploitants et utilisateurs d'installations électrotechniques font partie de leur clientèle. Ils/elles travaillent principalement au bureau et se déplacent souvent chez leur clientèle et sur les chantiers.

Les experts/es en planification électrique diplômés/es:

- planifient et surveillent des projets de planification électrotechnique ainsi que leur aspect économique;
- planifient et réalisent des actions stratégiques;
- réalisent de vastes concepts de raccordement;
- assurent la direction des travaux d'installations complexes;
- offrent des prestations de service supplémentaires sous forme d'analyses, expertises, études et concepts;
- entretiennent les relations avec la clientèle et se chargent de l'acquisition de nouveaux clients;
- déterminent la stratégie de l'entreprise selon des critères écologiques, sociaux et économiquement durables et la mettent en œuvre;
- organisent l'administration financière;
- définissent le marketing;
- recrutent des collaborateurs, les évaluent et les forment;
- agissent selon des critères écologiques exigeants et conseillent les clients dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables;
- cherchent des possibilités de développement stratégique pour l'entreprise et les mettent en œuvre;
- dirigent les entreprises de planification électrique avec leurs facultés techniques et leur esprit d'entreprise.

Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- EIT.swiss

Admission

Sont admis/es à l'examen final d'expert/e en installation et sécurité électrique diplômé/e les candidats/es qui

- a) ont passé avec succès l'examen professionnel d'électricien/ne chef/fe de projet en installation et sécurité ou une qualification équivalente;

ou

- b) possèdent un brevet fédéral d'électricien/ne chef/fe de projet selon le règlement du 25 juin 2003 concernant le déroulement des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs dans les métiers de l'installation électrique et de la télématique;

et

- c) ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence nécessaires;

et

- d) remettent le descriptif du travail de diplôme;

et

- e) peuvent justifier d'au moins un an de pratique dans la branche correspondante après l'obtention de l'examen professionnel.

Sont admis/es à l'examen final d'expert/e en planification électrique diplômé/e les candidats/es qui

- a) ont passé avec succès l'examen professionnel d'électricien/ne chef/fe de projet en planification ou possèdent une qualification équivalente;

ou

- b) possèdent un brevet fédéral d'électricien/ne chef/fe de projet selon le règlement du 25 juin 2003 concernant le déroulement des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs dans les métiers de l'installation électrique et de la télématique;

et

- c) ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence nécessaires;

et

- d) remettent le descriptif du travail de diplôme;

et

- e) peuvent justifier d'au moins un an de pratique dans la branche correspondante après l'obtention de l'examen professionnel.

Certificats de modules

Les certificats de modules suivants doivent être acquis pour l'admission à l'examen final:

- Module 1: Conduite du projet II
- Module 2: Planification et traitement technique II
- Module 3:
 - EPS Expert/e en installation et sécurité électrique: Expertise des installations et de la sécurité
 - EPS Expert/e en planification électrique: Expertise de planification
- Module 4: Gestion de l'entreprise

Le contenu et les exigences des modules sont spécifiés dans les descriptifs des modules de l'organe responsable.

Examen

L'examen final d'expert/e en installation et sécurité électrique diplômé/e et d'expert/e en planification électrique diplômé/e comprend les épreuves d'examen suivantes: 1) travail de diplôme (écrit; établi à l'avance), 2) présentation du travail de diplôme et entretien spécialisé (oral), 3) étude de cas (avec entretien spécialisé) (préparation au travail de l'entretien spécialisé, oral/écrit), 4) analyse de projet (avec entretien spécialisé) (préparation au travail de l'entretien spécialisé, oral/écrit).

Titre

Les titulaires du diplôme d'expert/e en installation et sécurité électrique diplômé/e sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Expert/e en installation et sécurité électrique diplômé/e
- Diplomierter/e Elektroinstallations- und Sicherheitsexpert/in
- Esperto/a in installazioni e sicurezza elettriche diplomato/a

La traduction anglaise recommandée est

- Licenced Electrical Installation and Safety Expert, Advanced Federal Diploma of Higher Education

Les titulaires du diplôme d'expert/e en planification électrique diplômé/e sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Expert/e en planification électrique diplômé/e
- Diplomierter/e Elektroplanungsexperte/in

- Esperto/a in pianificazione elettrica diplomato/a

La traduction anglaise recommandée est

- Electrical Design Expert, Advanced Federal Diploma of Higher Education

Dispositions finales

L'examen professionnel supérieur d'installateur/trice-électricien/ne diplômé/e selon le règlement d'examen du 25 juin 2003 concernant le déroulement des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs dans les métiers de l'installation électrique et de la télématique pourra être passé jusqu'à fin 2021.

L'examen professionnel supérieur de télématicien/ne diplômé/e continuera de se dérouler conformément au règlement d'examen du 25 juin 2003 concernant le déroulement des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs dans les métiers de l'installation électrique et de la télématique.

Les candidats/es qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement du 25 juin 2003 concernant le déroulement des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs dans les métiers de l'installation électrique et de la télématique ont la possibilité de le répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'à fin 2023.

Quiconque porte le titre actuel d'installateur/trice-électricien/ne diplômé/e peut désormais porter le titre d'expert/e en installation et sécurité électrique diplômé/e. Aucun nouveau diplôme n'est délivré.

Pour en savoir plus

EIT.swiss

www.eitswiss.ch/fr/